

Covid-19 : soutien aux entreprises

1. Fonds de soutien aux entreprises de 0 à 10 salariés

La Région Hauts-de-France et la 3CA ont signé ce lundi 27 avril la convention qui autorise la 3CA à verser un fonds de soutien aux entreprises.

Le Fonds de soutien de la 3CA est une aide exceptionnelle en subvention de 1 000 € maximum qui pourra être mobilisée et compléter celle de l'État pour le mois de mars. Pour les entreprises de moins d'un an d'existence, il s'agit d'une aide exceptionnelle en subvention de 500 € maximum.

Comment bénéficier de cette aide ?

La 3CA a créé un formulaire de demande du fonds de soutien sur le site www.coeur-avesnois.fr. Une fois la demande réceptionnée, elle sera instruite par le service développement économique. Les entreprises ont jusqu'au 25 mai 2020 pour demander la subvention.

Pièce-jointe :

Document de présentation du fonds de soutien (entreprises concernées, pièces à fournir. . .)

Renseignements :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 au 03 27 56 11 80 / amerkenbreack@coeur-avesnois.fr / cverhille@coeur-avesnois.fr

2. Visières solidaires

La 3CA propose aux coiffeurs du territoire d'obtenir gratuitement des visières 3D. Les services communautaires contacteront dès demain les coiffeurs pour connaître leurs besoins. Les visières seront créées par le collectif: Shields - visieresolidaire - Covid19 - Nord Pas de Calais avec du matériel fourni par la 3CA.

3. Taxe de séjour

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a décidé de reporter le versement de la taxe de séjour pour la fin de l'année 2020. Et ce, de manière à soulager la trésorerie des hébergements touristiques en cette période de fermeture.